

L'ENVOL

n°56

Décembre 2023



Le bulletin d'informations de la section UNSA Douanes Paris Aéroports

Agenda

Montreuil

6 décembre GT Emploi

6 décembre GT JOP 2024

DIPA

7 décembre CSA DIPA

12 décembre Groupe de Travail sur le Télétravail

19 décembre RT JOP 2024

Plan de vol

Balise 1

Sans puissance, la maîtrise n'est rien...

Balise 2

Quand Bercy veut la peau de la QVCT

Balise 3

Accord Télétravail

Balise 4

Pouvoir d'achat: Les OS disent non à une année blanche en 2024



ALTIMETRE

- Valeur du point d'indice Fonction Publique (brut): 4,92 €
- SMIC mensuel brut : 1.747,24 € soit 11,52 € de l'heure
- Pass Navigo mensuel (5 zones) : 84,10 €
- Taux mensuel de l'ISA - HL : 34,81 €
- Taux mensuel de l'ISA - HA : 52,22 €

« L'envol » est le bulletin d'informations de la
Section UNSA Douanes Paris Aéroports

Imprimé au local UNSA Douanes,
rue des Voyelles à Roissy CDG.

Courriel : unsa.dipa@douane.finances.gouv.fr

Sans Puissance, la maîtrise n'est rien....

Ainsi, nous détournons le slogan publicitaire d'une marque de pneumatique. Tel fut le ressenti qui s'est

dégagé lors de la Formation Spécialisée du 14 novembre.

Validation des actions de dépenses. Prospectives/ Perspectives ?

Dans le cadre de la Formation Spécialisée, les organisations syndicales valident des actions de formation, aménagement de postes notamment, et des mesures de prévention locale. A l'occasion de cette FS, nous avons validé les dépenses. Cependant, nous avons signalé que même si ces achats sont importants pour les agents afin d'améliorer leur quotidien. L'Administration manque de prospective,

puisque la prospective permet de prendre du recul nécessaire pour faire face aux enjeux et anticiper les évolutions en « écoutant le terrain ».

Alors que nous avons le sentiment d'une perspective avec un point de vue et non de la prospective orientée vers l'avenir.

Bailleurs, Prestataires de ménage, ADP, c'est plus fort que l'Administration des Douanes?

A la DIPA, des sujets sont récurrents et prégnants. Nous pouvons citer la sécurisation dans certains terminaux, (notamment le T3 sujet porté depuis plus de 13 années), les prestations de ménage, des locaux douaniers, le sujet de la Cantine sur Orly Tech.

- **Bailleurs**, l'administration loue des superficies afin de loger des service aussi bien en Op/Co qu'en Surveillance. Dans certains sites, les conditions de travail ne sont pas acceptables, nous pouvons citer le service de France Handling Roissy, où l'UNSA Douanes DIPA a exercé un droit d'alerte, (exercé selon l'article L. 4131-1 du code du travail). Pour dénoncer la présence de moisissures et de champignons. Certes, l'administration a répondu rapidement, mais c'est une obligation légale. Néanmoins, des agents de ce service, via le registre sécurité, santé et conditions de travail, avaient soulevé des problématiques. Et, nous pourrions rajouter le T2F avec fin mai, jour de l'énorme inondation, auparavant les agents avaient soulevés des problèmes de fuite au vestiaire féminin et sur plusieurs mois (janvier à mars), via les registres. Autant dire, que les prestataires ont pris par dessus la jambe les sollicitations de demandes de travaux. Pour résumer, les agents sont tributaires des travaux engagés et de la bonne exécution, selon le bon vouloir des bailleurs.
- **Prestation de ménage**, sur des sites, elles ne sont pas assurées pleinement, pourtant-elles doivent correspondre au contrat passé avec l'administration. Certes l'administration est derriere mais sans action vraiment contraignante mise à part de ne pas payer. Nous regrettons amèrement, ce système d'externalisation qui abuse l'administration dans les grandes largeurs pour un service médiocre. Alors que dans le temps les prestations de ménages étaient assurés par des agents BERKANI (statut contractuel embauché par l'administration souvent compagne ou

compagnon de collègue).

- **Cantine** sur Orly tech, au moment de l'implantation de la Direction Régionale et du Bureau, le bail locatif qui lie ADP et la DIPA prévoit pourtant la mise à disposition d'un RIE pour les salariés de la plateforme. Or, depuis Mars 2023, une cafétéria (« Corner Orlytech ») gérée par le CSE ADP a pris place à l'endroit du RIE. Les formules sont essentiellement du « snacking », sur présentation de leur carte de cantine ADP, les agents peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel, en dehors de toute subvention. Qui reste toutefois supérieur au prix d'un repas dans les cantines ADP de la plateforme. Les agents disposent de deux RIE : Orly Parc situé à 5 kilomètres non desservi par les transports en commun pour Orly sud et Air France, besoin de carte de parking. Ainsi, pour accéder aux cantines ADP, les agents doivent utiliser leur véhicule personnel pour se déplacer, ce qui engendre des frais supplémentaires. Cette décision d'ADP intervient dans des moments de tensions sociales et d'inflation galopante. Il faut que l'administration facilite l'accès à la restauration collective pour les agents du Bureau et de la DR.

L'Administration des Douanes n'est pas maître, par conséquent, les agents subissent. Avec un sentiment de désenchantement, pensant qu'une administration régaliennne pouvait apporter plus de poids.

Néanmoins, la DIPA essaye de pallier les carences, elle a consacré en 2022, un budget de 2 904 985 euros, pour l'amélioration des conditions de travail, les risques majeurs, la sécurisation des locaux, la rénovation et relogement des services. Mais ce n'est pas assez!!!





Des bilans pessimistes et pas de plans d'actions pour y remédier...

Les médecins du travail et les assistantes sociales du ministère ont présenté aux organisations syndicales, leurs rapports d'activités pour l'année 2022. Mais pas d'axes de travail pour améliorer les situations.

Dans le rapport de la médecine de prévention, présentation d'un bilan avec de nombreuses données, il a été constaté que dans la partie préconisation faite aux agents : incitation à l'exercice physique.

Sujet prégnant puisque pour nous, l'administration a l'obligation de maintenir en forme ses agents en SU, évidemment, mais aussi en AG/CO (prévenir des risques cardio-vasculaires chez les sédentaires) ;

autre point de ce bilan relevé est « beaucoup de remarques d'agents concernant le sous-effectif avec des répercussions sur leur travail.

Compte rendu d'activité 2022 des services sociaux, de plus en plus d'agents, les sollicitent.

- Les domaines de sollicitations sont d'ordre financier : face au coût de la vie qui devient insupportable, un tassement des grilles indiciaires résultante

Autres sujets...

Affectation des stagiaires CO, les agents stagiaires CO sortant de l'école des Douanes de La Rochelle, affectés comme vérificateurs dans les bureaux de contrôle ou bien à la CCF CO. Ils seront affectés en horaire long (12h). C'est le retour à une situation que les anciens ont connue, à la lecture de la fiche dédiée à ce point. C'est le sous-effectif ce qui fait pencher la balance, puisque « les chefs de service ont des difficultés à établir la cote de service sur 6 jours en HL » et de ce fait répond à la revendication de l'ensemble des OS de la DIPA. Sur ce point, nous veillerons à ce que les agents inscrits au TIM ne soient lésés.

Annotations dans les registres sécurité, santé et conditions de travail. L'employeur est garant de la santé, de la sécurité et du bien-être des agents sur leurs lieux de travail, il est donc essentiel qu'il soit informé des situations qui les impactent dans ces trois domaines. Ce registre doit être à la disposition des agents sous forme dématérialisée ou format papier. Il permet à chacun de signaler une situation considérée comme susceptible de porter atteinte à la santé des personnes, à leur sécurité et à leurs conditions de travail.

L'administration est alors tenue de répondre et de procéder à ce qu'il est possible de faire pour supprimer ou limiter le risque. Sur les 6 premiers mois tous services confondus, il y a eu 47 annotations dont 90% ont été résolues.

L'Administration a émis le souhait de structurer le pôle prévention, ainsi les organisations syndicales ont eu une présentation des lettres de missions des acteurs de prévention de la DIPA, qui sont la conseillère de prévention et les assistants de prévention.

que les mesurées gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires sont totalement insuffisantes ;

- Dans le domaine de la vie professionnelle pour dénoncer les conditions de travail, un mal-être du fait du sous-effectif, enfin sollicitation d'un appui pour les mutations.

À notre question, sur la tendance 2023, la réponse est qu'elle est à la hausse en termes de sollicitations sur les mêmes thématiques. Cela ne nous étonne pas, et cela ne va pas aller en s'arrangeant puisque le Ministre de la Fonction Publique n'envisage pas de nouvelles mesures générales à ce stade.

Une présentation de bilan avec des cotés positifs et négatifs. Ce qui est négatif, il faut les gommer. Cela passe nécessairement par un plan ambitieux d'actions avec des objectifs. Nous le regrettons, car l'UNSA Douanes peut apporter des solutions, dans l'amélioration du quotidien des agents.

Ouverture du 2C et du 2A, des informations circulent mais rien n'est cadré. L'administration annonce une ouverture du T2C à l'horizon de Mars 2024 pour la saison été. Et le T2A sera ouvert pendant la période de JOP 2024, avec une réouverture pour mi-septembre.

Règlement intérieur des instances locales de dialogue social, nous ne pouvons que constater une régression sociale que Bercy et la Fonction Publique imposent à la DGDDI.

Toujours mis en avant dans les documents de travail de la FS, la situation réelle des effectifs. Puisque la situation sur la DIPA est inquiétante, il y a des services où les agents subissent une montée en charge de travail réelle importante, un transfert de tâches, irritant sur l'organisation des services. Cela se ressent, au quotidien.

Autre sujet prégnant, le pouvoir d'achat, les agents sont en attente de mesures significatives globales.

Dans toutes les situations ce sont les agents qui trinquent, c'est comme pour le redevable de la TVA, c'est le consommateur final qui trinque, sur qui repose l'effort.

Quand Bercy enterre le sujet de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail dans nos ministères de l'Économie et des finances.

Face aux organisations syndicales qui espéraient un cycle de concertation voire de négociation sur les différents sujets de la QVCT (temps de travail, équilibre vie professionnelle/ vie personnelle, modalités du temps de travail par semaine, santé au travail, transport domicile travail, etc), l'administration a ouvertement

remis tout cela sous le tapis, ne souhaitant discuter que des réductions des espaces de travail et de l'impact de l'Intelligence Artificielle (IA) sur les emplois et les missions.

La conception du Ministère c'est pas le bien être mais le mal être au travail !!!!

Aux oubliettes :

- de l'aménagement du temps de travail
- des modules horaires de travail (semaine de 4 jours)
- de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle,
- des difficultés de plus en plus importantes des agents pour rejoindre leur poste de travail (trajets domicile/travail, parkings, coût de l'énergie)
- des besoins importants d'évolution en matière de surveillance de la santé des agents
- l'amélioration des relations hiérarchiques et de l'expression collective des agents

- du sens du travail
- de l'attractivité de nos métiers
- de la souffrance au travail et du burn-out.

Pour Bercy, la QVCT se résume à la circulaire de la Première Ministre dont le but vise à réduire les espaces de travail afin de faire de substantielles économies sur l'immobilier et travailler avec des chercheurs (qui ne connaissent en rien nos missions et nos métiers) à imaginer ce que pourrait avoir l'IA comme conséquences sur nos missions et nos emplois.

Bref, en matière de QVCT : circulez il n'y a rien à voir !

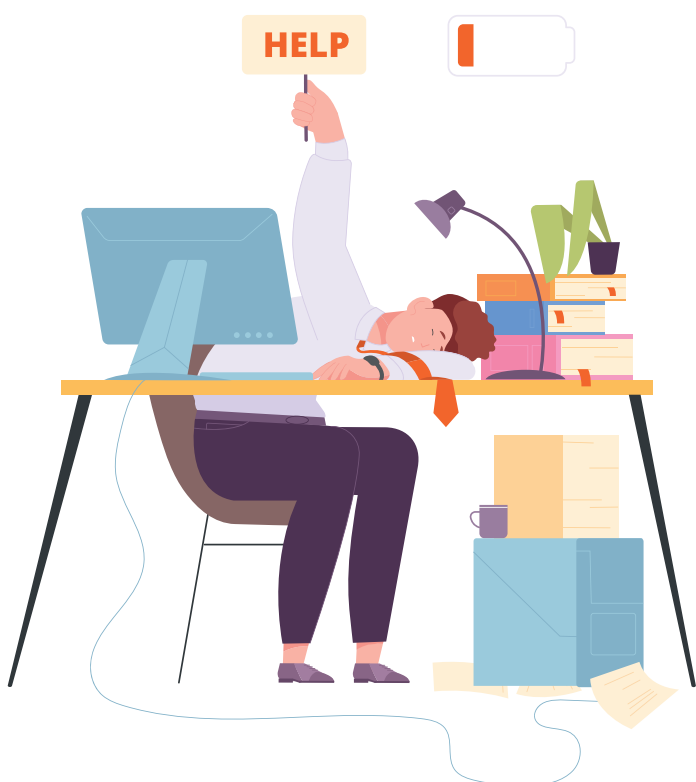
Une politique immobilière de réduction des surfaces de travail, voila le seul projet à offrir aux agents

S'en est suivi la présentation de la politique ministérielle sur l'immobilier 2024-2028 qui, partout, devra s'articuler autour de la recherche d'économies sur les locaux et donc mettre en œuvre la suppression progressive des espaces individuels de travail au bénéfice des flex-offices, surfaces de travail « collaboratives » c'est-à-dire sans bureaux individuels.

Nous n'avons pas pu obtenir la « vision » ministérielle de l'application de la circulaire de février 2023 qui stipule : « il convient de mettre en œuvre une nouvelle doctrine d'occupation des immeubles pour les services de l'État avec en ligne de mire l'objectif de réduction des surfaces utilisées pour permettre

d'infléchir les dépenses de locations, l'entretien des locaux, et les rénovations nécessaires. Il convient de mettre fin à l'organisation « bureaux individuels / salle de réunion » pour des aménagements privilégiant des espaces de travail collaboratifs avec des usages hybrides. »

Au mieux, nous avons entendu l'administration nous dire que le flex-office ne s'appliquerait pas partout, et pas partout de la même façon, mais en fonction des « attentes et besoins » des structures qui veulent évoluer sur leur gestion des espaces de travail.



Accord Télétravail en Douanes

Enfin un accord sur le Télétravail à la DGDDI !

Depuis juillet 2021, le fonctionnement du télétravail en douane reposait sur une instruction cadre imposée unilatéralement par l'administration.

Après un long cycle de négociation, un accord a été signé unanimement par les organisations syndicales. Il sera d'application dans quelques jours.

Lors de ces négociations, l'UNSA Douanes a obtenu des avancées significatives.

Les équipements : enfin l'harmonisation !

Un socle de base complet, uniforme et accessible sur tout le territoire va équiper chaque télétravailleur. (cf annexe 7 de l'accord).

qu'ils soient aussi bien équipés sur leur lieu de travail qu'à leur domicile, par une dotation en double de tout l'équipement.

L'UNSA Douanes a obtenu en faveur des travailleurs en situation de handicap

Les voies de recours : la fin d'une injustice !

L'UNSA Douanes s'est battue seule pour sortir les voies de recours de l'impasse dans laquelle l'administration les avaient placées.

apprécier avec impartialité le bien-fondé des recours. (cf annexe 6 de l'accord). Cette victoire garantit à tous les agents une bonne application de l'accord.

Elles s'exercent désormais auprès du N+2, c'est le niveau le plus pertinent pour

Le cumul absences et jours de télétravail : fini les errements locaux !

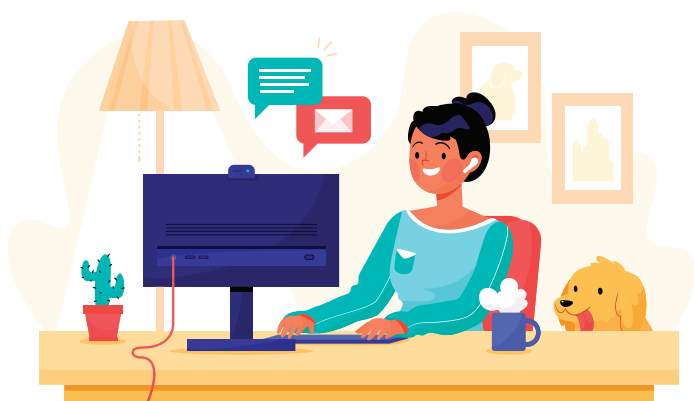
Vous étiez nombreux à subir une position dogmatique au fondement contestable.

jours de télétravail et d'absence est possible sur une même semaine (cf annexe 9 question 14 de l'accord).

L'UNSA Douanes a amené l'administration à clairement affirmer que le cumul de

Cet accord, qui bénéficie à tous les télétravailleurs actuels ou futurs, est le fruit de longues et fructueuses négociations entre les syndicats et l'administration.

Sans notre engagement, toutes ces dispositions n'auraient pu s'appliquer !



Pouvoir d'achat : Les organisations syndicales de la Fonction Publique disent non à une année blanche en 2024

Les organisations syndicales de la fonction publique décident de quitter le Conseil Commun de la fonction publique suite aux réponses du ministre sur la rémunération des agents publics.

À l'occasion du conseil commun de la fonction publique du 14 novembre 2023, le ministre Stanislas Guerini a ouvert la séance, répondant à l'exigence des organisations syndicales quant aux perspectives salariales pour 2024.

En effet, les organisations syndicales avaient interpellé unanimement, par courrier du 7 novembre, le Ministre sur la nécessité de nouvelles mesures générales portant sur les salaires et la revalorisation des carrières. Elles insistaient, notamment, sur le fait que 2024 ne pouvaient pas être une année blanche face à la persistance d'une inflation soutenue.

Pour le ministre, les mesures actées depuis 18 mois couvrent 2024. Il a insisté sur leur impact budgétaire et n'envisage pas de nouvelles mesures générales à ce stade.

Toutes les organisations syndicales confrontées à la réalité des pertes du pouvoir d'achat des agents publics ont signifié leur complet désaccord face à ces choix injustes en quittant la séance.

Le gouvernement ne peut pas continuer à accentuer le décrochage des rémunérations des agents publics, ni la perte d'attractivité de la Fonction publique.



**Barème de cotisations à taux plein
UNSA Douanes - 2023**

Grades ou situation	Montant annuel 2023	Montant annuel réel 2023*
Primo adhérent	30 €	10 €
Contractuels	40 €	11 €
Agent de Constatation	73 €	24 €
Agent de constatation Principal 2° classe	86 €	28 €
Agent de Constatation Principal 1° classe	94 €	31 €
Contrôleur 2° classe	98 €	32 €
Contrôleur 1° classe	104 €	34 €
Contrôleur Principal	110 €	36 €
Inspecteur	130 €	42 €
Inspecteur Régional de 3° classe	145 €	47 €
Inspecteur Régional de 2° classe	151 €	49 €
Inspecteur Régional de 1° classe	157 €	51 €
Inspecteur Principal 2° classe	166 €	54 €
Inspecteur Principal 1° classe	166 €	54 €
DSD2 / CSC2	177 €	58 €
DSD1 / CSC1	177 €	58 €
DPSD / Administrateur / Administrateur civil	202 €	66 €
Administrateur supérieur / Administrateur HC	202 €	66 €
Administrateur Général	248 €	81 €
Retraité des douanes	40 €	13 €

* Après crédit d'impôt.

Adhérez en ligne, avec la rubrique adhésion en un clic :





Gestion en ligne

Gérez votre adhésion
et payez votre cotisation
en ligne ! 

